

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action "dynamique d'accès aux soins et à la santé": convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association pour le développement local du pays de Martigues (APDL).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle et sociale, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association pour le développement local du pays de Martigues (APDL).

L'action relève de l'accompagnement social. Il s'agit d'un renouvellement.

L'association APDL propose l'action « dynamique d'accès aux soins et à la santé » en faveur de 40 BRSA sur le territoire d'Istres/Marignane et particulièrement sur les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts. Il s'agit de construire une dynamique d'accès à la santé et à la remobilisation sociale. L'action est planifiée sur 12 mois, soit 2 sessions de 6 mois à raison de 20 BRSA par session. Le BRSA s'inscrit dans un cycle d'ateliers santé et, en parallèle, bénéficie d'un accompagnement individuel et collectif. Chaque cycle s'articule en 2 temps :

- 1) un accompagnement individuel (9 heures en moyenne par stagiaire) :
 - un accueil personnalisé visant à identifier les freins médicaux et les attentes. Les entretiens suivants favorisent l'accès aux droits et assurent la définition d'un plan d'action ;
 - un entretien de clôture pour finaliser un plan individualisé de santé associant le référent social. Celui-ci assure une rétrospective du parcours accompli par le BRSA depuis son intégration dans l'action et garantit des préconisations notamment vers des actions d'insertion médicales, sociales ou socioprofessionnelles.
- 2) un accompagnement collectif (40 heures) concomitant à la poursuite de l'accompagnement individuel décomposé de la manière suivante :
 - 20 heures en ateliers collectifs sur la thématique santé : bilan au centre d'examen et de santé de l'assurance maladie des Bouches-du-Rhône (CESAM 13) ; interventions de l'association méditerranéenne de prévention et de traitement des addictions (AMPTA), de l'observatoire et

- promotion de la santé et d'un psychologue du centre médico-pédagogique ; programmation des ateliers santé/nutrition animés par une diététicienne de l'hôpital de Martigues ;
- 20 heures consacrées à des « ateliers collectifs à la carte » articulés autour de la notion de soin et conduisant le BRSA à une prise en charge de sa problématique santé par le biais d'interventions de professionnels sur les thèmes du diabète et des soins bucco-dentaires notamment. Des ateliers axés sur le conseil en image, la culture et l'activité physique sont également proposés.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'activité de l'action 2017 couvrant la période du 11/12/2016 au 12/12/2017 :

Sur les 42 BRSA accompagnés et sortis de l'action en 2017 :

- 3 BRSA en accompagnement vers l'emploi ;
- 4 BRSA orientés vers un chantier d'insertion ;
- 12 BRSA positionnés sur 3 actions départementales : l'action génératrice d'insertion sociale (AGIR), l'action sas diagnostic projet et l'action intermédiaire pour un accès durable à l'emploi (ACIADE) ;
- 1 BRSA orienté vers la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- 10 BRSA en suivi spécialisé ;
- 4 BRSA orientés vers des structures diverses (centres sociaux, associations sportives) ;
- 4 BRSA réorientés vers leur référent social ;
- 4 BRSA renouvelés sur l'action.

Bilan intermédiaire de l'action 2018 couvrant la période du 12/12/2017 au 30/06/2018 :

31 personnes ont intégré la première session qui s'est achevée mi-juin. A la sortie de l'action, les BRSA ont bénéficié de diverses prescriptions dans le cadre de leur parcours telles que :

- 2 BRSA en accompagnement emploi ;
- 9 BRSA orientés vers l'action RSA TH (travailleurs handicapés) ou la constitution d'un dossier MDPH ;
- 1 BRSA orienté vers AGIR ;
- 7 BRSA en suivi spécialisé ;
- 9 BRSA orientés vers des centres sociaux afin d'y pratiquer des activités sportives et de participer à des actions culturelles ;
- 1 BRSA réorienté vers son référent social ;
- 2 BRSA renouvelés sur la deuxième session de l'action.

Un lien privilégié est établi avec les différentes associations culturelles du département et de la ville (MUCEM, musée ZIEM etc.).

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 12/12/2018 au 11/12/2019 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association APDL selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 40 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL